



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Viabilité hivernale : coordination et mobilisation des services de l'État et des gestionnaires en Meurthe-et-Moselle Nancy, le 09/11/2023

La période hivernale est synonyme de phénomènes météorologiques pouvant entraîner des difficultés de circulation sur les axes routiers du département de Meurthe-et-Moselle.

Si ces phénomènes peuvent être prévisibles, leur intensité et leur localisation précise peuvent être très aléatoires. L'état de préparation et la coordination entre les services de l'État et les gestionnaires de voirie sont donc incontournables pour faire face aux effets des intempéries et prévenir autant que possible les situations de blocage.

C'est dans cet objectif que se sont réunis récemment les services de l'État (direction départementale des territoires, forces de sécurité intérieure) et l'ensemble des gestionnaires de voirie (DIR Est, Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Métropole du Grand Nancy, Région Grand Est, la SANEF et APRR) pour détailler les moyens mobilisables et les actions de traitement des axes routiers.

Dans le cas de circonstances spécifiques ou exceptionnelles, des mesures de restriction de circulation ou de fermetures d'axes pourraient être prises afin de garantir la sécurité des usagers.

Calendrier des dispositifs de viabilité hivernale

La topographie du département et son découpage géographique implique une mobilisation des moyens sur la base d'un calendrier différencié.

Ainsi, dans l'arrondissement de Val-de-Briey, les dispositifs de viabilité hivernale sont d'ores et déjà activés depuis le 6 novembre dernier et le resteront jusqu'au 1^{er} avril 2024.

Pour les trois autres arrondissements de Nancy, Toul et Lunéville, l'activation des moyens interviendra entre le 13 novembre prochain et le 18 mars 2024.

S'informer sur les conditions avant de prendre la route

Si la pleine mobilisation des acteurs de la viabilité hivernale doit permettre le maintien ou le rétablissement de conditions de circulation satisfaisantes, il demeure essentiel pour les usagers de s'informer des conditions météorologiques (<https://meteofrance.com>) et de circulation avant de prendre la route (www.bison-fute.gouv.fr).

Les usagers sont invités à adapter leur comportement et leur conduite aux conditions de circulation, voire à reporter leurs déplacements.

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien MARC : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Maëlis RYBARCZYK : 03.83.34.26.76 / 06.76.63.67.29

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54



Préfet de Meurthe-et-Moselle